



Comité Oise

Règlement Particulier des Trophées Départementaux Jeunes du Comité Oise de Badminton

Annexe 1 du RC_TDJ_COB
Adoption : 4 septembre 2014
Entrée en vigueur : 5 septembre 2014
Validité : permanente
Secteur : Vie Sportive
Nombre de pages : 1

1. La compétition se déroulera selon les règles de la FFBaD et plus précisément selon celles des Trophées Départementaux Jeunes.
2. Tout participant doit être en règle avec la Fédération française et en possession de sa licence.
3. En cas de forfait après le tirage au sort des tableaux, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation.
4. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra prévenir la table de marque et obtenir l'autorisation du JA, sous peine de disqualification.
5. Pour les matchs auto-arbitrés, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre à tout moment pour désigner un arbitre, s'il le juge nécessaire.
6. Les joueurs ont strictement trois minutes dites « d'échauffement » entre l'appel de leur match et le début de celui-ci (test de volant compris). Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après le 3^{ème} appel du match pourra être disqualifié par le JA et ce à tous les niveaux de la compétition.
7. Le temps minimum entre 2 matchs est de 20 minutes.
8. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée.
9. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
10. Les convocations : sont envoyées par l'organisateur.
11. Les joueurs seront convoqués 1/2 heure avant le 1er match de la journée ou 1 heure avant le 1er match du tableau les concernant.
12. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif.
13. Chaque joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre de volants suffisant (fournis par l'organisateur) ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Ce matériel ainsi que les effets vestimentaires devront se trouver dans les paniers mis à disposition des joueurs au bord des terrains.
14. Seuls les joueurs appelés à jouer et leur coach seront admis sur le plateau de jeu. La présence des coaches sera admise sur les chaises réservées à cet effet durant toute la durée du match.
15. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition, après validation par le JA principal.
16. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problème liés à des erreurs commises par les clubs lors de l'inscription (délai non respecté inclus). De même, il décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes, accidents ou incidents.
- 17. Les participants aux Trophées ainsi que leurs accompagnateurs s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement particulier.**